

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 10 JUIN 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, le 10 juin 2024, à 19 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Janic Boisvert  
M. Guillaume Lavoie  
M. Philippe Roy

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION 2024-06-206**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, 19 h ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 15 mai 2024, 17 h 15 ;**

**E. État de la situation financière au 31 mai 2024 ;**

**F. Acceptation des comptes à payer du 31 mai 2024 ;**

**G. Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Marie-Andrée Gauthier, du Comité des bénévoles concernant des remerciements ;
- b) Correspondance Bulletin du conseil d'administration de CISSS - Échos du conseil, du 15 mai 2024 ;
- c) Correspondance de M<sup>me</sup> Nathalie Gilbert, du centre d'acquisitions gouvernementales du QC concernant du nouvel arrêté ministériel ;
- d) Correspondance de M<sup>me</sup> Élise Guignard, directrice de La MRC Haute-Côte-Nord concernant une demande de maintenir l'accès aux services de santé dans toutes les régions du Québec ;
- e) Correspondance de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant un avis gouvernemental non conforme transmis à la MRC du règlement de contrôle intérimaire no 162-2023 ;
- f) Correspondance de M<sup>me</sup> Chantal Otis, directrice générale de la municipalité de Tadoussac concernant une demande d'appui à la MRC de La Haute-Côte-Nord afin d'assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes ;
- g) Correspondance de M<sup>me</sup> Maia Yvine concernant une décision d'intérêt, Chiens dangereux – Une municipalité reconnue solidairement responsable avec le propriétaire des chiens ;
- h) Correspondance de M. Réal Aloïse, d'Éclaire Côte-Nord concernant un événement régional en petite enfance qui se tiendra à Sept-Îles les 16 et 17 octobre prochain ;
- i) Correspondance de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, concernant une financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques ;
- j) Correspondance du Centre de service scolaire de l'Estuaire concernant le plan triennal de répartition et destination des immeubles ;

**H. Message et rapports d'activités du maire :**

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

**I. Administration générale :**

- a) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant ;
- b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 414 100 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024 ;
- c) Soumissions pour l'émission de billets ;
- d) Fonds réservé pour la tenue d'élection ;
- e) Autorisation du Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- f) Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

**J. Hygiène du milieu : (aucun point)**

**K. Transport :**

- a) Soumission fourniture de béton bitumineux Travaux Rang St-Joseph ;
- b) Soumission fourniture location de machinerie et fourniture de matériaux Travaux Rang St-Joseph ;
- c) Offre de service de l'Entreprise NPL – Rang St-Joseph ;
- d) Offre de service Pièces d'auto Deschenes – Rang St-Joseph ;
- e) Aux fins d'entériner l'offre de service de Forage Saguenay – Rang St-Joseph
- f) Achat de deux radars pédagogiques ;

**L. Urbanisme :**

- a) Dépôt du rapport des permis émis au mois de mai 2024 ;
- b) Demande de dérogation mineure de monsieur Cyr Tremblay 2023-025 ;
- c) Nomination de l'inspecteur au respect des dispositions du RCI ;
- d) Demande de Cake en folie pour l'utilisation d'un food-truck ;
- e) Dossier chats errants ;

**M. Tourisme :**

- a) Camping Festival du Fjord ;
- b) Don de M. Sylvain Duprat ;

**N. Culture :**

- a) Embauche d'une préposée à la bibliothèque ;
- b) Représentant(e) de la bibliothèque municipale affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;
- c) Fonds de théâtre ;

**O. Loisir :**

- a) Dépôt de la programmation de la Fête nationale 2024 ;
- b) Achat d'un écran de cinéma extérieur et d'un vidéo projecteur ;
- c) Assemblée générale annuelle et extraordinaire de l'ARLPHCN à Baie-Comeau ;
- d) Dépôt horaire de la piscine saison 2024 ;
- e) Dépôt Présentation des activités ;
- f) Dépôt horaire camp de jour 2024 ;
- g) Dépôt horaire du centre récréatif 2024 ;

**P. Santé et bien-être :**

- a) Souper interculturel du CJE HCN ;
- b) Reconnaissance publique des employés municipaux ;

**Q. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mai 2024 ;
- b) Embauche un(e) pompier(e) ;

**R. Embellissement : (aucun point)**

**S. Demandes d'appui et de reconnaissance :**

- a) Résolution - Fermeture des Caisses Desjardins ;
- b) Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui ;
- c) Résolution en appui à l'agrandissement du bâtiment du Carrefour Solidaire Haute-Côte-Nord ;
- d) Demande d'appui du Festival de la chanson ;
- e) Demande d'appui - Alliance des femmes ;

**T. Demandes d'aide financière :**

- a) La grande journée des Petits entrepreneurs ;
- b) Demande d'aide financière de l'Association diabète Haut-Côte-Nord ;
- c) Demande de soutien financier – Odyssée artistique 18<sup>e</sup> édition ;

**U. Affaires nouvelles ;**

- a) \_\_\_\_\_ ;
- b) \_\_\_\_\_ ;
- c) \_\_\_\_\_ ;

**V. Période de questions ;**

**W. Levée de la séance.**

Résolution 2024-06-207

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2024-06-208

**Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 15 mai 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

**État de la situation financière au 31 mai 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mai 2024.

## RÉSOLUTION 2024-06-209

### **Acceptation des comptes à payer – Mai 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 10 juin 2024 totalisant **353 364,39 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 68 112,23 \$

Paiement par dépôt automatique 63 403,67 \$

Paiement par prélèvement automatique 25 015,69 \$

Paiement payé d'avance 196 832,80 \$

### **Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Marie-Andrée Gauthier, du Comité des bénévoles concernant des remerciements ;
- b) Correspondance Bulletin du conseil d'administration de CISSS - Échos du conseil, du 15 mai 2024 ;
- c) Correspondance de M<sup>me</sup> Nathalie Gilbert, du centre d'acquisitions gouvernementales du QC concernant du nouvel arrêté ministériel ;
- d) Correspondance de M<sup>me</sup> Élise Guignard, directrice de La MRC Haute-Côte-Nord concernant une demande de maintenir l'accès aux services de santé dans toutes les régions du Québec ;
- e) Correspondance de M<sup>me</sup> Micheline Ancil, préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant un avis gouvernemental non conforme transmis à la MRC du règlement de contrôle intérimaire no 162-2023 ;
- f) Correspondance de M<sup>me</sup> Chantal Otis, directrice générale de la municipalité de Tadoussac concernant une demande d'appui à la MRC de La Haute-Côte-Nord afin d'assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes ;
- g) Correspondance de M<sup>me</sup> Maia Yvine concernant une décision d'intérêt, Chiens dangereux – Une municipalité reconnue solidairement responsable avec le propriétaire des chiens ;
- h) Correspondance de M. Réal Aloïse, d'Éclaire Côte-Nord concernant un événement régional en petite enfance qui se tiendra à Sept-Îles les 16 et 17 octobre prochain ;
- i) Correspondance de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, concernant une financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025 pour l'acquisition de deux radars pédagogiques ;
- j) Correspondance du Centre de service scolaire de l'Estuaire concernant le plan triennal de répartition et destination des immeubles ;

### **Message et rapports d'activités des conseillers**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère et Mme Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

**Administration générale :**

RÉSOLUTION 2024-06-210

**Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement d'assurance responsabilité des pistes de rouli-roulant, pistes de BMX Terme 2021-2022, assuré auprès de BFL CANADA risques et assurances Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Fidema Groupe conseil Inc. daté du mois de mai 2024, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1<sup>er</sup> juin 2024, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépé au long;

**QUE** ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BFL CANADA risques et assurances Inc. Assurance, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

c. c. : UMQ et BFL CANADA risques et assurances Inc.

RÉSOLUTION 2024-06-211

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 414 100 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 414 100 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
462	414 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 462, la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nada Deschênes, appuyé par M. Philippe Roy et résolu unanimement**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	32 900 \$	
2026.	34 600 \$	
2027.	36 300 \$	
2028.	38 100 \$	
2029.	40 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	232 200 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 462 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### RÉSOLUTION 2024-06-212

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture : 10 juin 2024      Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2024
Montant :	414 100 \$		

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2024, au montant de 414 100 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

32 900 \$	4,70000 %	2025
34 600 \$	4,70000 %	2026
36 300 \$	4,70000 %	2027
38 100 \$	4,70000 %	2028
272 200 \$	4,70000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,70000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 900 \$	4,50000 %	2025
34 600 \$	4,40000 %	2026
36 300 \$	4,30000 %	2027
38 100 \$	4,40000 %	2028
272 200 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,69000      Coût réel : 4,74923 %

#### 3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT

32 900 \$	4,86000 %	2025
34 600 \$	4,86000 %	2026
36 300 \$	4,86000 %	2027
38 100 \$	4,86000 %	2028
272 200 \$	4,86000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,86000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Mme Valérie Dufour, appuyé par M. Guillaume Lavoie et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2024 au montant de 414 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 462. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### RÉSOLUTION 2024-06-213

#### **Fonds réservé pour la tenue d'élection**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2024 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION 2024-06-214

**Autorisation du dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à l'édifice municipal.

RÉSOLUTION 2024-06-215

**Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a l'obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance tenue en juin, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'afficher le rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à l'édifice municipal, au bureau de poste de Sacré-Cœur, sur la page Facebook de la municipalité et sur le site internet municipal.

**Hygiène du milieu : (aucun point)**

**Transport :**

RÉSOLUTION 2024-06-216

**Soumission fourniture de béton bitumineux Travaux Rang St-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour la fourniture et la pose de béton bitumineux sur le chemin du Rang St-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entrepreneurs ont déposé des soumissions :

Construction Rock Dufour inc. : 110 251,25 \$ taxes non incluses  
EJD Construction inc. : 117 275,34 \$ taxes non incluses

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mé. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la plus basse soumission à Construction Rock Dufour inc. au montant de 126 761,37 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le règlement 585.

RÉSOLUTION 2024-06-217

**Soumission fourniture location de machinerie et fourniture de matériaux Travaux Rang St-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour la location de machinerie et la fourniture de matériaux pour les travaux sur le chemin du Rang St-Joseph ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entrepreneurs ont déposé des soumissions :

Aurel Harvey et fils inc. : 197 660,30 \$ taxes non incluses  
Transcie (1990) inc. : 230 276,25 \$ taxes non incluses

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la plus basse soumission à Aurel Harvey et fils inc. au montant de 227 259,94 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le règlement 585.

RÉSOLUTION 2024-06-218

**Offre de service de l'Entreprise NPL – Rang St-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du Rang St-Joseph doivent débiter sous peu dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés en régie municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**Entreprise NPL nous propose leurs services, pour la fourniture et l'installation de 201 mètres de glissières de sécurité au montant d'environ 37 714,94 \$, taxe non incluse;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de l'Entreprise NPL datée du 28 mai 2024 au montant d'environ 43 362,75 \$, taxe incluse; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 585 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2024-06-219

**Offre de service Pièces d'auto Deschenes – Rang St-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du Rang St-Joseph doivent débiter sou peu dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés en régie municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** Pièces d'auto Deschenes nous propose leurs services pour la fourniture de produit de voirie, au montant d'environ 7 663,45 \$, taxe non incluse;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Pièces

d'auto Deschenes au montant d'environ 8 811,05 \$ taxé incluse; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 585 et ses amendements.

#### RÉSOLUTION 2024-06-220

#### **Aux fins d'entériner l'offre de service de Forage Saguenay – Rang St-Joseph**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du Rang St-Joseph doivent débuter sou peu dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés en régie municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** Forage Saguenay nous propose leurs services pour le forage et dynamitage d'un fossé, au montant d'environ 6 900,00 \$, taxé non incluse;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Forage Saguenay au montant d'environ 7 933,28 \$ taxé incluse; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 585 et ses amendements.

#### Résolution 2024-06-221

#### **Achat de deux radars pédagogiques**

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière est confirmée par la ministre des Transports du Québec pour la mise en place de deux radars pédagogiques, dont un sur la rue Gagné et un autre sur la rue Principale Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le but d'installer ces radars est de faire réduire la vitesse à l'intersection de la rue Gagné et rue Principale;

**CONSIDÉRANT QU'**une permission de voirie a été demandée et émise par le MTQ pour l'installation de ces radars;

**CONSIDÉRANT QUE** Kalitec nous propose la fourniture et l'installation de deux radars pédagogiques pour la somme de 19 597,30 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation de deux radars pédagogiques tel que proposé par Kalitec au montant de 22 532,02 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Urbanisme :**

## Dépôt

### Dépôt rapport des permis émis en mai 2024

Au mois de mai 2024, 34 permis ont été émis pour un total annuel de 84 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 600 750 \$ et le montant des permis s'élève à 815\$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en mai 2024.

### RÉSOLUTION 2024-06-222

#### **Demande de dérogation mineure de monsieur Cyr Tremblay et M<sup>me</sup> Gaétane Gobeil #2023-025**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Cyr Tremblay et M<sup>me</sup> Gaétane Gobeil on fait une demande dérogation mineure numéro 2023-025 afin de permettre d'agrandir son bâtiment principal d'une dimension de 7' x 14' se situant à une distance de 0.70m de la limite de terrain arrière considérant qu'il déroge de 2,3 mètres, sur le lot 4 700 250;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul arrière exigée est déjà diminuée à 3 mètres au lieu de 10 mètres selon l'article 14.3.2 du règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal dérogerait déjà au règlement de zonage malgré l'assouplissement prescrit à l'article 14.3.2 qui est de 3 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le voisin arrière, Monsieur Pierre-Luc Boucher, a écrit une lettre qui stipule que cet agrandissement ne le dérange en aucun cas ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet agrandissement ne cause pas de préjudice sérieux à la propriété arrière;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande de dérogation mineure# 2023-025 de monsieur Cyr Tremblay et de madame Gaétane Gobeil, aux fins de permettre d'agrandir son bâtiment principal d'une dimension de 7' x 14' se situant à une distance de 0,70 m de la limite de terrain arrière considérant qu'il déroge de 2,3 mètres.

### RÉSOLUTION 2024-06-223

#### **Nomination de l'inspecteur au respect des dispositions du RCI**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire 162-2023 visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés, dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC a adopté le 16 avril dernier, la résolution 2024-04-118 par laquelle il désigne les personnes responsables de son application et de la surveillance sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étendue considérable du territoire de la MRC, la désignation d'un fonctionnaire désigné est requise ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andréa Gaudreault est responsable des permis et certificats, elle est la personne toute désignée, et elle aura comme mandant de veiller au respect des dispositions du RCI, et ce, sur le territoire de Sacré-Cœur ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la nomination de madame Andréa Gaudreault à titre de fonctionnaire représentant la Municipalité de Sacré-Cœur, elle aura comme mandant de veiller au respect des dispositions du RCI, et ce, sur le territoire de Sacré-Cœur.

#### RÉSOLUTION 2024-06-224

#### **Demande de Cake en Folie**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Catherine Dallaire et madame Marie-Pier Dallaire, propriétaires de Cake en folie, désirent vendre des confiseries dans une remorque lors de deux événements, dont le festival du Fjord (Hommes forts et festival) et le Gymkhana;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 605 sur le Food Truck, autorise seulement les camions restaurants à l'intérieur des zones 09-H, 10-CH, 02-C et 15-P (site récréatif, et ce, après entente), 19.3-CH,22-REC (Site de l'ancien camping, et ce, après entente), 40-REC (spécifiquement sur le quai après autorisation), 50-I, 67-I ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines zones où se trouvent les événements auront lieu dont les zones 30-A et 01-P ne sont pas inclus dans les zones prescrites dans le règlement 605;

**CONSIDÉRANT QUE** certains événements du festival du Fjord se situent dans la zone 15-P et que celle-ci est autorisée dans le règlement 605;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation est valide seulement pour la saison 2024 ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de madame Catherine Dallaire et madame Marie-Pier Dallaire, propriétaires de Cake en folie, aux fins de :

Être autorisées à participer aux activités du Festival du Fjord, Gymkhana, Les Courants musicaux ainsi que lors d'activités privées, et ce, comme projet pilote de 2024.

**Tourisme :**

## RÉSOLUTION 2024-06-225

### **Chats errants**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Andréa Gaudreault à préparer un projet de Règlement sur les chats errants.

**Tourisme :**

## RÉSOLUTION 2024-06-226

### **Camping Festival du Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de faciliter la venue des festivaliers au Festival du Fjord pour l'édition 2024, il est proposé pour des alternatives d'hébergement aux visiteurs à Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les organisateurs du festival, le nombre limité d'hôtels et d'offres d'hébergement à Sacré-Cœur sont déjà complets pour l'édition 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un camping simpliste et éphémère pendant la durée du festival est envisagée;

**CONSIDÉRANT QUE** le camping sera réservé exclusivement aux véhicules récréatifs (VR), aux roulottes, etc., qui sont totalement autonomes et ne nécessitent aucun service;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Fabrique de Sacré-Cœur est en accord à ce que leur stationnement soit utilisé pour réaliser l'espace de camping requis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'utilisation du stationnement de la Fabrique de Sacré-Cœur aux fins de camping éphémère sans services lors de la tenue du Festival du Fjord.

## RÉSOLUTION 2024-06-227

### **Don de M. Sylvain Duprat**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sylvain Duprat, photographe, désire offrir à la municipalité de Sacré-Cœur une de ses photos qu'il a prise lors des nuits d'aurores boréales au début de mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur est fière de ses artistes et désire profiter de l'occasion afin de faire la promotion des arts et de la culture locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Duprat nous laisse le choix parmi ses trois photos qui ont été affichées sur les réseaux sociaux via la page Facebook de l'artiste ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier à organiser une remise officielle médiatisée du don d'une photo de monsieur Sylvain Duprat à la municipalité de Sacré-Cœur.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** qu'aucune somme d'argent ne soit déboursée pour l'occasion et remise au prochain conseil municipal, le lundi 15 juillet 2024.

**Culture :**

#### RÉSOLUTION 2024-06-228

##### **Embauche d'une préposée à la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une préposée à la bibliothèque ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Annie Manning en date du 28 mai 2024 au poste de préposée à la bibliothèque, lequel sera soumis à une période d'essai de 184 heures à l'échelon 1 de la convention collective comme employé à temps partiel.

#### RÉSOLUTION 2024-06-229

##### **Représentant(e) de la bibliothèque municipale affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord effectue une mise à jour de tous ses dossiers demande de désigner un représentant officiel pour la bibliothèque de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer la conformité des renseignements, la Municipalité de Sacré-Cœur nomme M<sup>me</sup> Annie Manning pour représenter officiellement la bibliothèque municipale, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Annie Manning est la nouvelle préposée à la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M<sup>me</sup> Annie Manning représentante pour la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

#### Dépôt

##### **Dépôt de la programmation - Fête nationale 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la programmation de la Fête nationale 2024.

## RÉSOLUTION 2024-06-230

### **Fonds de théâtre**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de théâtre le Temps d'une Paix de Sacré-Cœur aujourd'hui dissous ont amassé un fonds de théâtre pour une activité théâtrale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds n'a jamais été utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de ce fonds sont tous d'accord à remettre le fonds amassé d'environ 4 800 \$ à la Municipalité de Sacré-Cœur pour l'achat de matériel servant aux activités culturelles;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ce fonds de théâtre évalué à environ 4 800 \$ et de l'utiliser pour l'achat de matériel servant aux activités culturelles de la municipalité.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la remise de cette somme d'argent soit soulignée de façon à ce que le comité du fonds de théâtre Le Temps d'une Paix soit immortalisé dans le temps soit par une plaque ou autre.

**Loisir :**

## Résolution 2024-06-231

### **Achat d'un écran de cinéma extérieur et d'un vidéo projecteur**

**CONSIDÉRANT QUE** la projection de film en plein air est une activité populaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons la possibilité de monter un écran de cinéma extérieur dans le terrain de balle ou encore dans le stationnement du centre récréatif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la cantine du terrain de balle sera ouverte lors des projections afin de faire du profit ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est une activité familiale, nous pourrions proposer plusieurs séances en plein air ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a un système de son adéquat pour ce type d'activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écran est un écran gonflable, facile pour le montage et démontage ainsi que pour le rangement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'écran est de 165,99 \$ et le coût du projecteur est de 239,99 \$ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Delphine Brossaud à procéder à l'achat d'un écran de cinéma extérieur ainsi qu'un projecteur.

#### RÉSOLUTION 2024-05-232

#### **Assemblée générale annuelle et extraordinaire de l'ARLPHCN à Baie-Comeau**

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée annuelle et extraordinaire est le mercredi, 18 septembre 2024 à Baie-Comeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de transport et de repas sont payés pour la rencontre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres qui ont un déplacement de plus de 300 km peuvent assister en zoom ;

**CONSIDÉRANT QUE** des changements vers une nouvelle gouvernance, corrections aux règlements, nouvelles politiques, objets des lettres patentes et plusieurs points sont à adopter,

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARLPHCN compte sur notre présence pour l'assemblée générale et extraordinaire ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Delphine Brossaud à assister à l'assemblée générale et extraordinaire le 18 septembre 2024, à Baie-Comeau, les dépenses de déplacement et repas étant remboursés par l'ARLPHCN.

#### Dépôt

#### **Horaire de la piscine saison 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de l'horaire de la piscine municipale pour la saison estivale 2024.

#### Dépôt

#### **Présentation des activités**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt des activités en loisir.

#### Dépôt

#### **Horaire du camp de jour 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de l'horaire du camp de jour pour la saison estivale 2024.

## Dépôt

### **Horaire du centre récréatif 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de l'horaire du centre récréatif 2024.

### **Santé et bien-être :**

#### RÉSOLUTION 2024-06-233

### **Souper interculturel du CJE HCN**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Mireille Tré du CJE a communiqué avec la Municipalité afin de les solliciter à travailler ensemble l'organisation de leur souper interculturel annuel, en septembre prochain, dans notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les soupers interculturels du CJE sont très populaires depuis quelques années auprès des nouveaux arrivants de notre MRC et que les échanges de coutumes culinaires sont un excellent moyen d'apprendre à se connaître communautairement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire soutenir l'accueil des nouveaux arrivants de sa communauté et de sa région et qu'il en est ressorti ainsi du plan d'action découlant de la politique familiale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Jennifer Gauthier à organiser, en partenariat avec le CJE HCN et le comité des nouveaux arrivants, le souper interculturel régional dans notre municipalité. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que les frais liés à l'animation de la soirée seront utilisés à même le budget régulier prévu à cet effet et que les frais de repas seront à la charge du CJEHCN.

#### RÉSOLUTION 2024-06-234

### **Reconnaissance publique des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** sentir que leur travail est apprécié encourage les employés à s'investir davantage dans leurs tâches et responsabilités et que la reconnaissance publique renforce la motivation des employés ;

**CONSIDÉRANT QU'**une reconnaissance régulière et publique améliore la perception de l'organisation auprès du public et des parties prenantes ;

**CONSIDÉRANT QU'**en mettant en avant des employés individuels, l'organisation montre son côté humain, ce qui aide à créer des liens plus forts avec la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance des employés fournit un flux constant de contenu positif, contribuant à une image de marque positive et engageante sur les réseaux sociaux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage à mettre en place un programme de reconnaissance des employés municipaux et d'en faire la promotion, sur base régulière, sur la Page Facebook de la municipalité ;

**QUE** les commentaires soient enlevés et que l'employé(e) soit en accord avec l'écrit ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à publier.

**Incendie :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport des activités du mois de mai en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de mai 2024.

### RÉSOLUTION 2024-06-235

#### **Embauche d'un(e) pompier (e) volontaire**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes en manque d'effectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'être pompier (e) volontaire est un critère d'embauche ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andréa Gaudreault est très intéressée à devenir pompier (e) volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andréa Gaudreault sera engagée à titre de pompier (e) volontaire ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Andréa Gaudreault à titre de pompier(e) volontaire au sein du service incendie.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les heures de pompier (e) seront effectuées en dehors de sa cédule de travail à la Municipalité.

**Embellissement : (aucun point)**

**Demande d'appui et de reconnaissance :**

## RÉSOLUTION 2024-06-236

### **Résolution - Fermetures des Caisses Desjardins**

**ATTENDU QUE** la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité de Sacré-Cœur compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité de Sacré-Cœur ;

**ATTENDU QUE** près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité de Sacré-Cœur souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité de Sacré-Cœur à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande.

## RÉSOLUTION 2024-06-237

### **Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024-04-81, pour la Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissant en raison de cette contribution élevée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE DEMANDER** formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec, et

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Sain-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Action Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

### RÉSOLUTION 2024-06-238

#### **Résolution en appui à l'agrandissement du bâtiment du Carrefour Solidaire Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour Solidaire Haute-Côte-Nord, anciennement connu sous le nom de Centre de Dépannage, joue un rôle essentiel dans le soutien du filet social de la région de la Haute-Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de l'organisme est de briser l'isolement en offrant des services chaleureux et inclusifs, et de servir de lien entre les besoins des individus et les ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expansion de l'organisme permettra d'élargir sa capacité à fournir une assistance alimentaire, vestimentaire, ainsi qu'un soutien par le biais du travail de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des infrastructures et des ressources de l'organisme permettra de répondre de manière plus efficace aux besoins croissants de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** cette expansion permettra d'atteindre un plus grand nombre de personnes dans le besoin et d'améliorer leur qualité de vie de manière significative;

**CONSIDÉRANT QUE** le renforcement de la présence de l'organisme sur le terrain permettra une meilleure compréhension des défis locaux et une adaptation plus précise des services offerts;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'appuyer** l'agrandissement du bâtiment du Carrefour Solidaire Haute-Côte-Nord, reconnaissant l'importance capitale de cette expansion pour mieux répondre aux besoins variés et complexes de la communauté ;

**De souligner** que cet agrandissement est une étape essentielle pour améliorer l'efficacité et la portée des services fournis par l'organisme, en permettant une réponse plus ciblée et pertinente aux défis locaux.

RÉSOLUTION 2024-06-239

**Demande d'appui au Festival de la Chanson**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Festival de la Chanson de Tadoussac offre un service de professionnels pour tous les types d'événement et que ce service est unique dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de la Chanson de Tadoussac est un partenaire important dans diverses organisations dans notre municipalité, notamment auprès de consultations et conseils professionnels avec M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le Festival de la Chanson de Tadoussac en fournissant une lettre d'appui à leur projet de mise à jour des équipements.

RÉSOLUTION 2024-06-240

**Demande d'appui - Alliance des femmes**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des femmes offre des services et des activités pour les femmes des municipalités du secteur ouest de La Haute-Côte-Nord depuis plus de 30 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment extérieur a besoin d'être rénové puisqu'il n'a pas été refait depuis 1950 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des femmes demande une subvention auprès de La MRC de La Haute-Côte-Nord dans le programme de Soutien à la vitalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des femmes demande un appui à la Municipalité de Sacré-Cœur pour la rénovation du revêtement extérieur de l'immeuble;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer l'Alliance des femmes dans leur démarche d'une subvention auprès de La MRC Haute-Côte-Nord dans le programme de Soutien à la vitalisation pour la rénovation du revêtement extérieur de leur immeuble.

**Demandes d'aide financière :**

RÉSOLUTION 2024-06-241

**La grande journée des Petits entrepreneurs**

**CONSIDÉRANT QUE** la journée des Petits entrepreneurs se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 sur le stationnement du centre récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de Développement de Sacré-Cœur a la charge de cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société demande la gratuité des espaces et équipements;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appliquer la politique de location et en retour d'offrir une commandite à la hauteur des coûts engendrés pour la location de salle, de stationnement et d'équipements.

#### RÉSOLUTION 2024-06-242

##### **Demande d'aide financière MARCHE-O-DON de l'Association du diabète Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 avril 2024, l'Association du diabète Haute-Côte-Nord a adressé une lettre demandant une aide financière pour la **MARCHE-O-DON**, organisme à but non lucratif pour les personnes atteintes du diabète ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme sollicite déjà l'appui des citoyens ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande financière pour la **MARCHE-O-DON**.

#### RÉSOLUTION 2024-06-243

##### **Demande de soutien financier – Odyssée artistique 18<sup>e</sup> édition**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Odyssée artistique organise actuellement la quatrième édition du Festival entre nous, qui se déroulera du 10 au 14 juillet prochain, aux Bergeronnes en Haute-Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Festival intime de musique classique est un produit culturel régional original de L'Odyssée artistique qui contribue de manière significative à la diversification de l'offre touristique et culturelle de la Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Odyssée artistique se fera un point d'honneur de présenter des concerts d'envergure à la programmation ainsi que des ateliers publics dont l'entrée est gratuite ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à bien ce projet, une demande d'appui financier est souhaitée au montant de 300 \$, en contrepartie, votre municipalité apparaîtra comme partenaire dans le programme-souvenir et vous recevrez deux bittes de courtoisie pour chacun des concerts du Festival.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande d'aide financière.

## Affaires nouvelles

### RÉSOLUTION 2024-06-244

#### **État rue Principale pour programmation de travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis sur la rue Principale Nord en raison de la déformation importante de la chaussée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur désire être informé des travaux qui seront effectués dans le secteur de Sacré-Cœur par le MTQ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Transports, la programmation des travaux qui seront effectués dans le secteur de Sacré-Cœur.

### Résolution 2024-06-245

#### **Aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 20 574 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 16 459 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS,** sur la proposition de M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Jeannot Lepage est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION 2024-06-246

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général et  
greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire